

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n°207BIS/2025
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(modifie la décision 207/2025 visée en Sous-Préfecture le 03/04/2025
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible avec :

- Madame Marta POLCARO, en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité violon, pour la journée du 5 avril 2025 ;
- Madame Laura SPRINGHAM, en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité violon, du 31 mars 2025 au 9 avril 2025.

Fait à Jonzac
Le **04 AVR. 2025**

Le Président de la Communauté
des Communes de la Haute Saintonge,
Monsieur Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU**